



Année 2019

RENOUVELLEMENT ou NOUVELLE ADHESION
valable du 1er janvier au 31 décembre 2019 quelque soit la date d'adhésion

Nom : Prénom :
Adresse :
CP.....Ville.....
Tél. : E-mail :
Nombre de ruches :

- I) Votre cotisation comprend :

- 1) – L'abonnement à 1 ou 2 revues apicoles (à choisir) , ce qui comprend l'adhésion au SNA ou à l'UNAF;
- 2) – La taxe obligatoire à Eco-Emballage
- 3) – Votre participation aux frais de fonctionnement de l'association, notre revue APIMONTBE, et autres services, prêt de matériel (chaudières à cire, panneaux etc), achats groupés pots, sirop, candi etc .

soit : (cocher la mention choisie).

- avec revue **Abeille de France** (S.N.A.)..... **35,00 €**
 avec revue **Abeille et Fleurs** (U.N.A.F.)..... **41,00 €**
 avec revues **Abeille et Fleurs + Abeille de France**..... **66,00 €**

€

- II) L'assurance étant obligatoire, vous pouvez en plus choisir **un seul** parmi les 3 risques suivants :
(valeur assurée par ruche 60,50 €, par essaim 46,50 €, franchise de 10 % en cas de vol, vandalisme)

soit : (cocher la mention choisie).

- Risque B** : Responsabilité civile, Incendie et garanties annexes
Événements naturels, Protection Juridique..... 1,00 € x ruches =€
 Risque C : **Risque B** + vol et détériorations 1,40€ x ruches =€
 Risque D : **Risque C** + mortalité des abeilles (Maladies légalement
Infectieuses. Voir feuille jointe) 2,90€ x ruches =€

€

III) Majoration pour renouvellement entre le 1er janvier et le 31 mars 20193,00 €

TOTAL À PAYER (I + II + III) : €

Ce bulletin d'adhésion et votre chèque à l'ordre de l'**Union Apicole du Pays de Montbéliard** sont à adresser à :
UAPM, chez Mme LACHAMBRE Dominique, 2 rue Roger Courtois, 25200 MONTBELIARD
ou à rapporter à l'assemblée générale d'automne

À Le
signature

Date limite de renouvellement des adhésions : 31 décembre 2018
ATTENTION Si vous n'avez pas renouvelé votre cotisation et réglé
l'assurance avant le 31 décembre, vous ne serez plus assuré à partir
du 1er janvier 2019

Date limite pour les nouvelles adhésions uniquement : 31 mai 2019